

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille dix-vingt-cinq

Le Seize Décembre à quatorze heures

Le conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique,
sous la Présidence de Monsieur BIANCHI Christophe – Maire de Riez –

Présents : BONDIL Claude - ARNOUX Chantal - ARNAUD Claude –
FAUCON Jean-Paul – DUMAY Chantal - FAGET Solange -
BONDIL Jean-Philippe - PERNIN Valérie – VALIER Karine
– RONGERE Christiane – ESCUDIER Jacqueline – DUBOIS
Christophe

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MARIN Caroline donne procuration à ARNOUX Chantal
MOSSO Anne-Marie donne procuration à ARNAUD Claude
REIGNIER Jean-Luc donne procuration à FAUCON Jean-Paul
RIGOARD René donne procuration à BONDIL Claude

Absentes

Excusées : GIORDANENGO Isabel - ANDRE Anne-Sophie

A quatorze heures cinq, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Les Conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 04.04.84, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CONSEIL MUNICIPAL.

Mme ARNOUX Chantal est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Les conseillers ayant tous reçu un exemplaire de la séance du 18 Novembre 2025, ont tous été d'accord pour passer directement à l'approbation des textes sans relecture préalable.

Les membres de l'Assemblée Municipale ont été invités à formuler leurs observations et le cas échéant, à les inscrire à la suite du procès-verbal. Après quoi, les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été appelés à approuver ces documents et à signer le registre des délibérations.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres de l'Assemblée Municipale.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale :

ORDRE DU JOUR

- Garantie d'emprunt / hôpital local de Riez
- Convention / Mise à disposition local / Hôpital local de Riez
- Séjour / Conseil municipal Jeunes
- Séjour / Classe CM1-CM2 / Ecole primaire / Subvention coopérative scolaire

L'ordre du jour ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

Séance du 16 Décembre 2025

Monsieur Claude BONDIL indique qu'il est très courant de garantir les emprunts d'établissements publics de santé ou de bailleurs sociaux. En principe, il y a peu de risque pour la commune. C'est un geste important en faveur de l'Hôpital local de Riez. C'est un soutien de la municipalité à l'Hôpital local de Riez. Il y a quelques mois, on était très inquiet de la situation de l'Hôpital. Désormais, l'avenir de l'Hôpital local a été stabilisé.

N°64-2025/07 GARANTIE D'EMPRUNT / HOPITAL LOCAL DE RIEZ

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL la demande de garantie pour le remboursement de la somme de 4 283 813 euros représentant un emprunt que l'Hôpital local se propose de contracter auprès de la Banque des Territoires en vue de financer les travaux concernant les toits terrasses, le transformateur, la chaufferie ainsi que les opérations de construction et de réhabilitation de l'hôpital de Riez.

Il demande au CONSEIL MUNICIPAL d'accorder la garantie de la Commune au vu des articles 19.2 du Code des Caisses d'Epargne ; L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article 2021 du Code Civil ;

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

I° La Commune **ACCORDE** sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, de la somme totale de 4 283 813 €, représentant un emprunt que l'hôpital local de Riez se propose de contracter auprès de la Banque des territoires.

Ce prêt est destiné à financer les travaux concernant les toits terrasses, le transformateur, la chaufferie ainsi que les opérations de construction et de réhabilitation de l'hôpital de Riez.

2° Les caractéristiques du prêt, consentis par la Banque des Territoires sont mentionnées ci-après,

- *Montant du Prêt : 4 283 813 € (quatre millions deux cent quatre vingt trois mille huit cent treize euros)*

- *Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.5 % variable indexé sur le livret A*

- *Durée de la période d'amortissement : 25 ans*

- *remboursement annuel : 232 507.90 €*

3° Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Banque des territoires par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

4° Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Banque des territoires et l'emprunteur, à signer tous documents s'y réfèrent

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 18/12/2025
Affichage Mairie : 18/12/2025
Transmis en Préfecture : 18/12/2025

Séance du 16 Décembre 2025

Monsieur le Maire indique que cette mise à disposition n'empêche pas la commune de travailler sur la réorientation de l'ancienne caserne de pompier de Riez.

Monsieur Christophe DUBOIS demande quels sont les projets prévus sur ce bâtiment.

Monsieur le Maire indique que ce sera un projet tourné au service du public. Une belle réalisation sera à venir sur ce bâtiment.

N° 65-2025/07 CONVENTION / MISE A DISPOSITION LOCAL / HOPITAL LOCAL DE RIEZ

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL que l'Hôpital local de Riez a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un local pour le stockage de lits médicalisés, de mobiliers de bureau ainsi que d'archives pendant les travaux de rénovation de l'Etablissement public de santé qui vont débuter en 2026.

Suite à l'étude de leur besoin, Monsieur le Maire propose de leur mettre à disposition à titre gratuit la partie sanitaire d'environ 120 m² de l'ancienne caserne de pompier située 154 rue Magliano Alfieri à 04500 Riez (parcelle cadastrée section C numéro 1070).

Il propose de passer une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit pour encadrer le prêt de ce local. La convention est passée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Mars 2026, renouvelable par tacite reconduction mais ne pouvant excéder la date du 30 Juin 2029.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise à disposition à titre gratuit de la partie sanitaire d'environ 120 m² de l'ancienne caserne de pompier située 154 rue Magliano Alfieri à 04500 Riez (parcelle cadastrée section C numéro 1070)

ACCEPTE la convention de mise à disposition à titre gratuit entre la commune de Riez et l'Hôpital local de Riez, annexée à la présente délibération

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 18/12/2025

Affichage Mairie : 18/12/2025

Transmis en Préfecture : 18/12/2025

Séance du 16 Décembre 2025

Monsieur le Maire précise que la municipalité veut les emmener à Paris afin de visiter notamment le Sénat. Le séjour sera de 3 jours / 2 nuits. On passe par l'IFAC pour plus de facilité.

Monsieur Christophe DUBOIS demande le coût de ce voyage.

Monsieur le Maire répond qu'il sera d'environ 5 000 €.

N° 66-2025/07 SEJOUR / CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL que lors de la création du Conseil Municipal Jeunes, il avait été évoqué un séjour à Paris offert aux conseillers municipaux jeunes pour leur permettre de découvrir les institutions nationales. Ce séjour leur permettra d'appréhender le processus d'adoption des lois à l'échelle de l'Etat ainsi que leur application à l'échelle locale. Il a pour but de leur faire comprendre le fonctionnement de la démocratie française.

Pour se faire, Monsieur le Maire propose au CONSEIL MUNICIPAL de confier l'organisation de ce voyage à l'association IFAC, gestionnaire de l'Accueil de loisirs sans hébergement de Riez, afin d'encadrer du mieux possible le voyage des 12 conseillers municipaux jeunes.

Il propose de passer une convention avec l'association IFAC afin de leur déléguer la gestion de ce voyage. Cette convention aura pour but de fixer les modalités de séjours sur place, de transports tout au long du séjour, de restauration ainsi que des diverses visites qui auront lieu pendant le séjour. Le séjour de trois jours se fera du mardi 14 Avril 2026 jusqu'au jeudi 16 Avril 2026. Il sera encadré par deux agents d'animation de l'association IFAC et dans le respect de la réglementation du ministère de jeunesse et sport. Cette convention fixera également les modalités de prise en charge financière de ce voyage. Il est indiqué que la commune s'engagera à prendre en charge l'ensemble du coût de ce voyage.

En outre, afin que les jeunes raccrochent ce voyage à leur rôle de conseillers municipaux jeunes, ils seront accompagnés d'un agent communal qui aura pour but d'expliquer les différentes institutions à Paris et leur rôle. Cet agent sera en lien notamment avec le Sénat et Monsieur le Sénateur des Alpes de Haute Provence, Monsieur Jean-Yves ROUX, pour faciliter l'accueil des enfants au sein de cette institution.

**Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

ACCEPTE de proposer aux conseillers municipaux jeunes un voyage à Paris afin de découvrir les institutions nationales

ACCEPTE de déléguer la gestion de ce voyage à l'association IFAC, gestionnaire de l'Accueil de loisirs sans hébergement de Riez

ACCEPTE de passer une convention avec l'association IFAC afin d'encadrer les modalités du séjour

ACCEPTE de prendre en charge financièrement ce voyage intégralement pour 12 enfants et 3 accompagnants

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

**Visa Préfectoral : 18/12/2025
Affichage Mairie : 18/12/2025
Transmis en Préfecture : 18/12/2025**

Séance du 16 Décembre 2025

Monsieur le Maire précise que le CCAS apportera son aide aux familles en difficulté qui ne pourraient pas payer la partie financière demandée aux familles pour le séjour à Ancelle. Il ajoute que ce séjour va permettre aux enfants de découvrir de nouveaux sports.

Madame Jacqueline ESCUDIER demande le nombre d'enfants concerné par ce séjour.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la classe de CM1/CM2 qui compte 25 enfants.

N° 67-2025/07 SEJOUR / CLASSE ECOLE PRIMAIRE / SUBVENTION COOPERATIVE

Monsieur le Maire expose au CONSEIL MUNICIPAL que la classe de CM1/CM2 de Madame Bertrand de l'école primaire Rouvier a un projet de séjour à la montagne pour la période du 27 Avril 2026 au 30 Avril 2026. Ce séjour de classe verte est tourné vers la pratique du sport et la découverte de nouvelles pratiques sportives.

Le budget total de ce séjour est de 7 165 € (sept mille cent soixante-cinq euros). Ce coût comprend l'hébergement avec pension complète au centre de vacances « L'Arche » situé 375 route du col de Manse à 05260 ANCELLE, ainsi que le transport en autobus aller-retour de Riez à Ancelle.

Il propose d'accorder à la coopérative scolaire une subvention exceptionnelle afin de rendre ce séjour possible. Il propose de verser au maximum une subvention de 4 000 € (quatre mille euros). Cette subvention sera diminuée en fonction des recettes obtenues par l'école primaire lors de son marché de noël de décembre et du loto organisé en mars 2026.

**Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école primaire Rouvier de maximum 4 000 € (quatre mille euros) pour l'organisation du séjour classe verte à Ancelle

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 18/12/2025

Affichage Mairie : 18/12/2025

Transmis en Préfecture : 18/12/2025

Séance du 16 Décembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance portant le numéro 07 et comptant 4 délibérations numérotées 64-2025/07 à 67-2025/07 est levée à 14 heures 25 minutes.

Signature des Conseillers présents :

BIANCHI Christophe

BONDIL Claude

ARNOUX Chantal

ARNAUD Claude

FAUCON Jean-Paul

DUMAY Chantal

FAGET Solange

BONDIL Jean-Philippe

PERNIN Valérie

VALIER Karine

RONGERE Christiane

ESCUDIER Jacqueline

DUBOIS Christophe